

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lambert: Non, monsieur l'Orateur. Vu les circonstances et malgré l'heure avancée, il n'y a aucune raison particulière de se dépêcher ainsi. Le ministre, au nom du gouvernement, présente à la Chambre un projet de loi assez long, et la Chambre a droit à une explication complète et détaillée. Nous demandons ainsi au ministre de faire une déclaration. Nous en avons assez de cette comédie; les plaisanteries sont finies pour ce soir.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je suis extrêmement heureux d'avoir l'occasion, malgré l'heure tardive, de faire quelques remarques à l'appui de ce projet de loi que je considère sincèrement comme une mesure excellente. Il a pour objet de stimuler par des moyens nouveaux et plus efficaces la recherche et le développement dans l'industrie canadienne, remplaçant ainsi l'encouragement prévu par l'article 72A de la loi de l'impôt sur le revenu. Cet encouragement fiscal doit expirer à la fin de l'année d'imposition de 1966.

Les répercussions de la science et de la technologie sur notre économie se voient dans la grande quantité de nouveaux produits, dans les techniques de production plus efficaces, dans l'amélioration des services de toute sorte, et, surtout, dans le niveau de vie toujours plus élevé. L'application intensive des procédés scientifiques à l'industrie a également amené un regain de vigueur dans l'économie et le commerce. A cause de notre économie relativement « ouverte » et de la réduction progressive des entraves au commerce à travers le monde, l'industrie canadienne devra soutenir une plus grande concurrence au pays comme à l'étranger. Il ne s'agit pas d'une simple concurrence en matière de prix—il s'agit de plus en plus d'une véritable bataille d'invention et d'innovation dans laquelle la supériorité scientifique et l'excellence technique sont des armes d'importance capitale.

Pour que le Canada atteigne le niveau souhaitable de croissance économique, il nous faut assurer plus qu'avant l'expansion d'une industrie manufacturière efficace. Il nous faut donc exploiter d'une façon plus rationnelle la technologie moderne. Nous devons donc dépendre de la recherche et du développement scientifiques pour stimuler dans l'avenir notre progrès industriel et économique.

Le principe fondamental dont s'inspire cette nouvelle mesure, c'est que le progrès économique est fonction d'une productivité accrue qui, à son tour, est facilitée dans une grande mesure par les innovations technologiques.

Des investissements bien calculés et constants de l'industrie dans la recherche et le développement économiques ne sont pas moins essentiels pour la concurrence que des immobilisations dans de nouvelles installations. La technologie moderne multiplie les occasions d'investir, accroît la productivité et partant assure la base d'une expansion à long terme des entreprises, de l'industrie et de la prospérité des nations.

Si nous examinons la répartition de notre activité scientifique globale, nous constatons que l'industrie ne contribue que pour 36 p. 100 du total national, contre 63 p. 100 en Grande-Bretagne et 74 p. 100 aux États-Unis. Cette répartition anormale de l'effort montre qu'on n'a pas assez insisté sur l'exploitation pratique de la science et de la technologie.

Si l'on compare d'autres pays au nôtre quant au volume de recherches financées par l'industrie, on constate la nécessité pour l'industrie canadienne d'accroître considérablement ses efforts en matière d'innovation. L'analyse semble indiquer qu'il nous faudrait fixer un objectif trois fois plus élevé que ce qui est réalisé présentement pour que le Canada puisse rattraper des pays industrialisés comparables. Il faudrait pour atteindre cet objectif dans un délai raisonnable doubler pratiquement le niveau de croissance à long terme précédemment atteint pour la recherche et le progrès industriel.

Voici, monsieur l'Orateur, la tâche qui se pose à nous: créer un climat favorable à l'innovation industrielle pour assurer une exploitation accrue et pratique des progrès scientifiques et technologiques à l'avantage du Canada et des Canadiens. Il ne fait aucun doute qu'un bond quantitatif de l'ampleur que j'ai proposée pour la recherche et le développement industriels exige des efforts spéciaux tant de la part du gouvernement que de l'industrie. Les mesures générales d'encouragement à la recherche et au développement industriel proposées dans ce projet de loi constitueront un des éléments importants de l'application de la politique officielle à cet égard.

Nous proposons que la pierre angulaire de nos divers programmes d'encouragement à l'innovation technique soit une mesure générale de stimulation à la recherche et au développement dont pourraient profiter toutes les entreprises faisant des affaires au Canada pour qu'elles puissent mener des recherches scientifiques sérieuses et mettre au point de nouvelles techniques susceptibles d'aider le Canada. Nous visons principalement par cette mesure à introduire la technologie perfectionnée et les compétences connexes dans l'industrie où elles peuvent être directement exploitées à des fins économiques. Une telle